

## **Compte rendu de la séance du vendredi** **14 avril 2023**

Président : Monsieur Fabrice MEUNIER

Présents : Monsieur René GERVAIS, Madame Anne JOUVE, Madame Bernadette SEINCE, Monsieur Michel ESCUDIER, Monsieur Arnaud MOREAU, Monsieur Philippe PAULIAC, Madame Blandine DEMAZOIN, Monsieur Dominique CHAVINIER, Monsieur Roger VILLIEN.

Représentées : Madame Laurence DELMAS, Madame Lucie SALESSE, Madame Huguette TOURAILLE, Madame Lucie SALESSE.

### **Ordre du jour :**

- Budget primitif de la commune.
- Budget primitif Assainissement.
- Subventions aux associations.
- Rachat concession cimetière.
- Convention association Neko Cantal.
- Non valeurs assainissement.
- Questions diverses.
- 

Vote des subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune verse chaque année une subvention à différentes associations. Monsieur le Maire renouvelle la demande de subvention pour l'association Neko Cantal pour un montant de 500,00 € et présente la demande du Secours Populaire de Mauriac qui accompagne deux familles sur la commune de Vebret.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder ces deux subventions et de renouveler les précédentes.

et propose les montants suivants pour l'année 2023.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>
ASSOCIATION DE CHASSE ACCA	250,00
GVA SAIGNES ET CHAMPS SUR TARENTAINE	50,00
COMITE ANIMATIONS ET LOISIRS	3 100,00
AMICALE PARENTS ELEVES DE VEBRET	800,00
AMICALE DES DIABLES BLEUS	200,00
CLUB DU 3° AGE LES BRUYERES	250,00
COMITE FNACA	200,00
ADMR DE LA SUMENE	100,00
ECOLE DE FOOT SUMENE ARTENSE	200,00
ASS DONNEURS DE SANG	100,00
ASSOCIATION NOS ENFANTS ENVOLES	50,00
RUGBY CLUB YDES	100,00
AS VEBRET ANTIGNAC	1000,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS YDES	200,00
NEKOCANTAL	500,00
SECOURS POPULAIRE DE MAURIAC	200,00
RESERVE	2700,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>

- Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les montants énumérés ci-dessus.

Rachat de concession cimetière.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier reçu en mairie concernant le rachat d'une concession dans le nouveau cimetière. La propriétaire n'a plus besoin de cette concession et demande au conseil municipal de bien vouloir lui racheter.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de racheter la concession n° C/080 du nouveau cimetière au même prix qu'elle a été vendue en 2014 soit 125.00 € et autorise Monsieur le Maire à procéder au rachat et à signer tous documents utiles.

Vote d'une participation financière au voyage scolaire des enfants de la commune de Vebret  
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une participation financière de 50,00 € par enfants présents au voyage scolaire pour les enfants de la commune fréquentant le collège et le lycée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la participation de 50,00 € pour les voyages scolaires des enfants de la commune.

Convention Atlas Cantal

Monsieur la Maire fait part au conseil municipal de la demande du Conseil Départemental de conventionner pour la mise à disposition de l'application Atlas Cantal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette convention.

Marché de voirie 2023-2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de l'appel d'offre du marché à bon de commande pour la voirie 2023-2025.

Seule l'entreprise RMCL a répondu.

La commission d'appel d'offre a retenu la proposition de l'entreprise.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le choix de l'entreprise RMCL pour le marché à bon de commande pour la voirie 2023-2025.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix de l'entreprise RMCL pour le marché à bon de commande pour la voirie 2023-2025.

Bail dérogatoire commerce

Monsieur le Maire propose d'établir un bail dérogatoire pour le commerce restaurant épicerie situé 3 Place de la Forge avec Monsieur COLLGON Romain. Ce bail sera conclu pour une durée de 3 ans.

La commune mettra également à disposition du matériel et la licence IV à destination du café restaurant sous la forme d'un commodat.

La location pour le commerce restaurant sera consentie moyennant un loyer de 2 400,00 (HT annuel sans dépôt de garantie).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition de bail dérogatoire et de commodat.

- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

- charge Monsieur Le Maire de recenser le matériel mis à disposition.

- valide le montant de 2 400,00 € HT annuel sans dépôt de garantie

### Vote des taux de la fiscalité 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2022.

Monsieur le Maire propose de n'appliquer aucune augmentation, soit :

- Taxe foncière bâtie	36.03 %
- Taxe foncière non bâties	99.08 %
- Taxe d'habitation	17.31 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir ces taux pour l'année 2023.

### Réalisation d'une terrasse adossée à la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'une terrasse adossée à la salle polyvalente.

Le montant des travaux s'élève à 63 877,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le plan de subventions suivant et de d'autoriser à solliciter la participation du Conseil Régional et de Sumène Artense Communauté.

Coût des travaux	63 877,00 € HT	
Conseil Régional	12 775,40	20%
Communauté de communes	25 550,80	40%
Autofinancement	25 550,80	40%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de réalisation d'une terrasse adossée à la salle polyvalente.

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Vote du budget primitif - vebret

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Mairie Vebret,

### LE CONSEIL MUNIC&AL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Mairie Vebret pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 3 169 678.21 Euros**

**En dépenses à la somme de : 2 508 529.11 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	119 880.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	215 100.00
014	Atténuations de produits	11 017.00
65	Autres charges de gestion courante	72 264.25
66	Charges financières	500.00
023	Virement à la section d'investissement	917 189.10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 360.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 343 310.35

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	15 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	19 950.00
73	Impôts et taxes	317 098.00

74	Dotations et participations	201 006.00
75	Autres produits de gestion courante	72 000.00
76	Produits financiers	2.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	718 254.35
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 343 310.35

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
204	Subventions d'équipement versées	66 226.25
21	Immobilisations corporelles	16 000.00
23	Immobilisations en cours	994 992.51
16	Emprunts et dettes assimilées	10 500.00
27	Autres immobilisations financières	57 500.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 165 218.76

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	430 397.80
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 100.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	125 868.19
165	Dépôts et cautionnements reçus	1500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	917 189.10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 360.00
001	Solde d'exécution section investissement	336 952.77
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 826 367.86

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - ass\_vebret

Le Maire présente le rapport suivant

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Mairie Vebret,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Mairie Vebret pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 420 248.04 Euros**

**En dépenses à la somme de : 420 248.04 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 500.00
014	Atténuations de produits	3 000.00
65	Autres charges de gestion courante	300.00
66	Charges financières	870.56
023	Virement à la section d'investissement	9 325.44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 618.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>42 614.00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>42 614.00</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	26 000.00
75	Autres produits de gestion courante	50.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 564.00

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	350 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 651.02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 564.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 419.02
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		377 634.04

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	198 100.00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 922.63
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 434.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	24 233.97
021	Virement de la section de fonctionnement	9 325.44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 618.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		377 634.04

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

La secrétaire

Bernadette SEINCE